



Service des droits des femmes et de l'égalité

Synthèse de l'actualité – 20 juillet 2009

Action gouvernementale

Des quotas de femmes à la tête des entreprises ?

Le Monde daté du 17 juillet a publié un entretien avec **Nadine Morano** qui se déclare à la une du quotidien pour des « *quotas de femmes à la tête des entreprises* ». La secrétaire d'Etat à la famille et à la solidarité se prononce en faveur d'un quota de femmes dans les conseils d'administration, estimant qu'il s'agit « *d'un mal nécessaire* » pour avancer vers l'égalité professionnelle. « *Les quotas m'ont toujours choquée, mais ils constituent un mal nécessaire* », déclare-t-elle avant d'ajouter : « *je pense sincèrement qu'il faudra en passer par là* ». Cet entretien intervient quelques jours après la remise du rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle rendu par **Brigitte Grésy** le 7 juillet (synthèse du 13 juillet). Dans son entretien, **Nadine Morano** souligne également que « *nous sommes encore loin de la parité* » au niveau politique. Et d'expliquer que « *le principe des quotas (...) ne saurait suffire : c'est la place de la femme dans la société qu'il convient de faire évoluer* ». Elle revient également sur le « *grand plan* » de développement des modes de garde lancé par le gouvernement et sa volonté de « *donner aux femmes les moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle, voire vie politique* ». Enfin, à propos du congé parental, elle dit souhaiter « *un vrai partage des rôles* » entre les femmes et les hommes et estime qu'il « *faut aider les femmes en congé parental à revenir plus facilement à l'emploi* ».



Législation, réglementation, nominations

Promotion de la Légion d'honneur

A noter dans notre domaine dans la promotion de la Légion d'honneur du 14 juillet : au grade de chevalier, **Francine Imbart**, présidente d'un centre d'information sur les droits des femmes et des familles ; **Marie-José Bussy**, présidente d'une association œuvrant pour l'intégration des femmes ; **Renée Gérard**, membre active d'associations en faveur des femmes ; **Michèle Monnier** dite Berthe, membre active d'associations en faveur des femmes ; et **Annie Ségura**, présidente d'une association en faveur des femmes. L'Association **Demain la Parité** souligne que c'est la sixième fois depuis janvier 2008 que l'on retrouve une parité entre les femmes et les hommes dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Jurisprudences

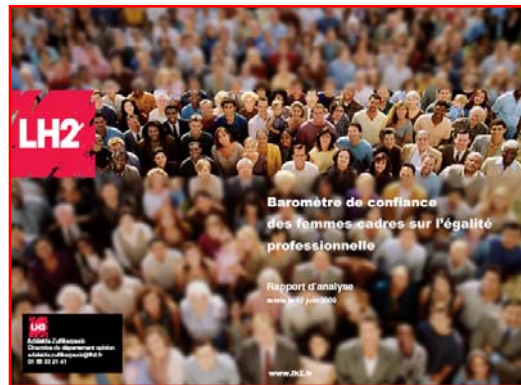
Un arrêt de la Cour de cassation

Le **Bulletin de documentation de la HALDE** signale, dans son numéro 73 de juillet 2009, un arrêt de la Cour de cassation relatif à la majoration de durée d'assurance réservée aux seules femmes au titre des années durant lesquelles elles ont élevé un enfant. Un père de deux enfants qu'il a élevés seul, a contesté la décision de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en raison de la non-prise en compte, dans le calcul des trimestres retenus, d'une majoration de durée d'assurance réservée aux seules femmes au titre des huit premières années durant lesquelles elles ont élevé un enfant, conformément à l'article L. 351-4 du code de la sécurité sociale. Selon le bulletin, « *la Haute cour indique que l'avantage accordé en matière d'assurance vieillesse par l'article L. 351-4 du code de la sécurité sociale constituant un bien au sens de l'article 1er du protocole additionnel n° 1 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, il entre dans le champ d'application de l'article 14 de ladite convention. Or aucune différence de traitement entre les hommes et les femmes ayant élevé des enfants ne peut donc être admise en l'absence d'une justification objective et raisonnable. Le réclamant peut par conséquent prétendre au bénéfice de la majoration de carrière prévue par l'article L. 351-4 du code de la sécurité sociale* ». Dans cette affaire, la HALDE avait présenté des observations.

Egalité professionnelle

Baromètre de confiance des femmes cadres sur l'égalité professionnelle

Un sondage intitulé « *Baromètre de confiance des femmes cadres sur l'égalité professionnelle* » a été réalisé par l'institut **LH2** entre le 13 mai et le 3 juin, auprès de 2 846 femmes en activité dans le secteur privé âgées de 30 à 60 ans. L'étude a été réalisée en ligne sur 23 000 femmes cadres appartenant à des réseaux d'entreprises et/ou de grandes écoles consultées. Il y a eu 5 207 répondantes, soit un taux de retour important de 22 %. Les résultats présentés dans le baromètre se concentrent sur les femmes cadres du privé âgées de 30 à 60 ans travaillant



en France (soit 2 846 femmes) pour une question d'homogénéité du corpus. Les résultats ont été rendu publics fin juin en présence de **Brigitte Grésy**, inspectrice générale des Affaires sociales, membre du comité de pilotage du baromètre, et de **Elisabeth Tomé-Gertheinrichs**, chef du Service des droits des femmes et de l'égalité. Selon le baromètre, près de 70 % des femmes cadres se déclarent insatisfaites sur l'égalité des sexes dans l'accès aux postes de haut niveau en entreprise et 55 % d'entre elles sont pessimistes quant à l'évolution de leur carrière. On notera que plus l'entreprise est importante en taille, moins les femmes cadres ont confiance vis-à-vis de leur évolution de carrière dans l'entreprise. Autre point important, seulement 30 % de femmes considèrent qu'elles évoluent dans un environnement favorable à l'égalité professionnelle alors qu'un environnement favorable accroît d'autant la confiance des femmes cadres, leur motivation et a un impact sur la performance de l'entreprise.

[Retrouver les résultats du sondage sur le site de LH2](#)

Les retraites des mères de famille

Le quotidien **la Croix** titrait à la une de son édition du 16 juillet « *Retraites, les mères craignent l'injustice* » et consacrait deux pages aux « *retraites des mères de familles remises à plat* ». Pour le journal, « *après plusieurs décisions de justice, le gouvernement doit changer les règles du système des avantages familiaux dans le calcul de la retraite* ». Et de s'inquiéter car « *les bonifications de retraite dont bénéficient les mères de familles vont être remises en cause. Ce qui risque d'aggraver l'écart avec les pensions des hommes* ». Après avoir fait le point sur le dossier, le quotidien souligne que « *le projet de réforme des bonifications accordées aux mères de famille relance le débat sur l'éducation des enfants et sa prise en compte dans le calcul de retraites* ». Pour **la Croix** « *les mères défendent une compensation nécessaire* ». Le journal consacre ensuite un article à la situation au Chili, où le gouvernement a octroyé « *un bonus aux femmes* » correspondant à leur nombre d'enfants. Enfin, **la Croix** donne la parole à **Marie-Jo Zimmerman**, présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, pour qui « *la double peine en matière de retraite n'est pas acceptable* ».

De l'égalité à la parité dans l'accès à la fonction publique

François-Xavier Fort a publié un article sur la parité dans la Fonction publique dans le n° 22 (juin 2009) de l'**Actualité juridique – Droit administratif** (AJDA). L'auteur souligne que si l'affirmation juridique du principe d'égalité existe depuis la Déclaration des droits de l'homme de 1789, cette égalité ne concernait de fait que les hommes. La logique paritaire vient donc s'ajouter à ce principe d'égalité pour parvenir à un réel égal accès des hommes et de femmes à la fonction publique.



Charte de la Parentalité

Le 7 mai dernier, cinquante nouvelles entreprises et organisations ont signé la Charte de la Parentalité. Cela porte à plus de 120 le nombre total des signataires, soit près de un million et demi de salariés français concernés. Selon l'**Observatoire de la parentalité en entreprise**, « *il est important de noter la diversité des signataires, associations et entreprises de tous secteurs d'activité et de toutes tailles* ».

[Retrouver le dossier sur le site de l'Observatoire](#)



Pour la première fois une femme à la tête de l'Ordre des pharmaciens

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) a élu le 29 juin 2009, son nouveau bureau et porté à sa présidence **Isabelle Adenot**, âgée de 51 ans et membre depuis 2007 du Conseil National. **Isabelle Adenot** succède à Jean Parrot à la présidence du CNOP.

Les congés du salarié

La Documentation française vient de sortir « Les congés du salarié » (nouvelle édition) un guide du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville. Cet ouvrage de 184 pages, entièrement à jour des dernières évolutions législatives et réglementaires, est publié dans la collection « Transparences ». Il fournit aux salariés et aux employeurs les règles à connaître. On retrouvera bien sûr au sommaire le congé de maternité ou le congé parental d'éducation. Ce guide intègre en particulier la garantie d'évolution salariale pour les femmes en congé de maternité.



Débat sur le port de la burqa

« La dignité de l'homme exige qu'il porte la burqa »



Parmi les très nombreux articles et prises de position depuis l'annonce de la création d'une commission d'enquête sur le port de la burqa (synthèse des 17 et 19 juin), **le Monde** daté du 5 juillet a publié un « point de vue » de **Pierrette Fleutiaux** titré « *La dignité de l'homme exige qu'il porte la burqa* ». Avec humour et malice, mais sans cacher la gravité du sujet, l'écrivaine s'est emparée de ce sujet brûlant et se demande : « *peut-être avons-nous fait erreur non pas dans l'interprétation de la loi divine, mais dans les moyens de la*

mieux appliquer ». Pierrette Fleutiaux étudie les différentes solutions pour « *contraindre les mouvements de la femme, la ramener à la modestie, encadrer les désirs sauvages qui lui sont naturels, qui troublent son esprit et corrompent la société* », ce qui bien sûr, « *relève du devoir de l'homme respectueux de l'ordre divin* ». Et d'arriver à la conclusion que « *La dignité de l'homme exige qu'il porte la burqa. La burqa est faite pour l'homme* ».

[Lire l'article sur le site du Monde](#)

Droits personnels et sociaux

Orelsan : les féministes ne désarment pas

Suite à l'annulation du concert d'Orelsan (de son vrai nom Aurélien Cotentin) aux Francofolies, la polémique autour du rappeur (voir synthèses des 25, 30 mars, 1^{er}, 16 et 21 avril) a rebondi dans les médias après la mise en cause de Ségolène Royal dans cette annulation et la prise de position du nouveau ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, qui défend le chanteur et trouve « *cette polémique tout à fait ridicule* ». Le tout a été résumé par **Libération** le 15 juillet sous le titre « *Tempête dans un « vers » d'Orelsan* ». Les associations féministes, en particulier le **Collectif national des droits des femmes** (CNDF) ou **Elues contre les violences faites aux femmes** (ECVF), ne désarment pas. ECVF, soutenu par **les Chiennes de Garde** et le **Collectif féministe contre le viol**, soutient Ségolène Royal dans un communiqué diffusé le 16 juillet.



L'association estime que « *la liberté d'expression, telle qu'elle est internationalement reconnue, connaît des limites : l'appel à la haine et au meurtre. Ces limites lui donnent son sens et permettent à la démocratie d'exister* ». Pour le CNDF, le rebondissement de l'affaire a été l'occasion « *de réaliser un petit coup politicien* » et l'on « *a presque oublié que l'origine de ces polémiques sont des paroles extrêmement violentes contre les femmes* ». Et l'association de rappeler que « *si Orelsan avait parlé dans les mêmes termes de juifs, d'arabes, ou de noirs* » il ne serait programmé nulle part. Et le Collectif de conclure : « *la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie, vont heureusement de soi. La lutte contre le sexisme, la misogynie, la lesbophobie est visiblement une lutte restrictive de la liberté d'expression et génératrice de censure. Ce n'est pas d'un débat sur la censure dont ce pays a besoin en priorité aujourd'hui mais d'un débat sur l'appréhension des violences faites aux femmes et sur l'égalité femmes hommes* ».

Union européenne

Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Douze commissions parlementaires du **Parlement européen** ont élu leurs présidents et vice-présidents le 16 juillet. A cette occasion la Française **Elisabeth Morin-Chartier** (UMP) a été élue Vice-Présidente de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. **Elisabeth Morin-Chartier** a également été élue Vice-coordonateur (...trice ? NDR) de la Commission de l'emploi et des affaires sociales. Après son élection elle a notamment déclaré : *« j'ai particulièrement à cœur de faire avancer les droits des femmes et l'égalité femme-homme, et tout spécialement de faire progresser la conciliation de la vie professionnelle et familiale. La réduction des différences de salaires entre les hommes et les femmes sera aussi une de mes préoccupations majeures »*. La nouvelle Présidente de la Commission des droits de la Femme et de l'égalité des genres est **Eva-Britt Svensson** (GUE/NGL, Suède), les trois autres vices présidentes sont **Livia Járóka** (PPE, Hongrie), **Edite Estrela** (S&D, Portugal) et **Barbara Matera** (PPE, Italie).

« Les femmes d'Europe, toujours le deuxième sexe »

Bibiana Aido, ministre espagnole de l'Égalité, et **Nyamko Sabuni**, ministre suédoise de l'Égalité des genres, ont cosigné un « Rebonds » dans **Libération** du 6 juillet. Pour les deux femmes, *« la thèse de Beauvoir est malheureusement toujours d'actualité au sein de l'Union européenne. Les choix de vie qui s'offrent aux femmes européennes sont plus limités que ceux qui s'offrent aux hommes, principalement en raison de préjugés archaïques. Un partage rigide des rôles s'établit dès l'enfance entre les genres, marquant les parcours éducatif et professionnel de chacun, de sorte que peu de femmes ont la possibilité d'accéder à des postes de décision »*. Et les deux ministres de s'exclamer : *« le temps est venu d'unir nos efforts pour libérer la femme de son statut de deuxième sexe »*.



[Retrouver l'article sur le site de Libération](#)

Accord-cadre européen sur le congé parental

L'Accord-cadre européen sur le congé parental signé par les partenaires sociaux européens le 18 juin 2009 (synthèse du 19 juin) a été mis en ligne (en anglais) sur le site de la **Commission européenne**. Ce nouvel accord augmente la durée du congé parental de 3 à 4 mois pour chaque parent. Un des 4 mois sera non-transférable d'un parent à l'autre ; l'accord clarifie qu'il s'applique à tous les travailleurs, indépendamment de la forme de leur contrat (travail à durée déterminée, à temps-partiel, etc.) ; il offre également la possibilité aux parents qui retournent au travail après le congé parental de demander l'adaptation de leurs conditions de travail (des heures de travail par exemple) ; il confère enfin une protection accrue non seulement contre le licenciement mais aussi contre tout traitement défavorable en raison de l'exercice du droit au congé parental. La Commission européenne doit à présent examiner les dispositions de l'accord et proposer au Conseil la mise en œuvre de l'accord par une Directive

[Retrouver l'accord sur le site de la Commission européenne](#)

Conseil de l'Europe

Droits fondamentaux des migrants

Dans la déclaration finale de leur 8^e conférence, les ministres européens responsables des questions de migration se sont engagés à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux des migrants, avec une attention particulière portée à l'égalité de genre et aux droits des femmes... Le **Conseil de l'Europe** vient de publier « Migrations économiques, cohésion sociale et développement. Vers une approche intégrée », un ouvrage présente les principales caractéristiques des migrations dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, analyse les problèmes soulevés et définit un programme d'action adapté. L'ouvrage est diffusé par la Documentation française.



La justice sociale pour encourager la fécondité

Le **Conseil de l'Europe** souhaite aider les familles à réaliser leur désir d'enfant, y compris dans un contexte de crise économique, en leur permettant de mieux concilier vie familiale et professionnelle, en développant une société plus accueillante pour les enfants et en respectant leurs droits en tant qu'individus. C'était le thème d'une conférence des ministres européens en charge des affaires familiales les 16 et 17 juin à Vienne, en Autriche.

[Retrouver le dossier sur le site du Conseil de l'Europe](#)

Nations unies

44^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Du 20 juillet au 7 août 2009 à New York aux Etats-Unis se tient la 44^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Placé depuis le 1^{er} janvier 2008 sous la responsabilité du Haut commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un organisme composé de 23 experts indépendants du monde entier spécialistes des droits des femmes. Ce Comité est chargé de veiller à la bonne application de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par les Etats parties. Lors de cette session, les experts examineront notamment les rapports des pays suivants : Argentine, Azerbaïdjan, Bhoutan, Danemark, Guinée-Bissau, Japon, Laos, Libéria, Espagne, Suisse, Timor Oriental, Tuvalu.

[Retrouver l'agenda prévisionnel et les documents de la 44^e session](#)

Résolutions du Conseil des Droits de l'Homme

Lors de sa onzième session, du 2 au 19 juin à Genève, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions en particulier sur « *l'intensification des efforts pour l'élimination de toutes forme de violences à l'égard des femmes* », « *la traite des personnes, spécialement les femmes et les enfants* », « *la mortalité et la morbidité maternelles évitables* ».

[Retrouver le texte des résolutions \(en anglais\)](#)

Journée mondiale de la population

Dans un message diffusé à l'occasion de la Journée mondiale de la population, célébrée chaque année le 11 juillet et dont le thème était cette année « *Investir dans les femmes et les filles* », le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, **Ban Ki-moon**, a exhorté « *tous les dirigeants à permettre aux femmes de pouvoir continuer à gagner leur vie et à scolariser leurs filles et d'accéder à des informations et des services en matière de santé procréative, notamment de planification familiale volontaire* ». « *Ensemble, promouvons les droits des femmes et des filles et donnons leur les moyens de contribuer, en leur qualité de membres hautement productifs de la société, au relèvement et à la croissance économiques* » a déclaré Ban Ki-moon avant de conclure : « *Nous ne pouvons faire de meilleur investissement* ».

Les femmes et la crise économique et financière mondiale

Du 24 au 26 juin 2009, les Nations Unies ont tenu une Conférence sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement. Parmi les groupes qui se sont organisés et qui ont participé à la conférence se trouve le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement, qui réunit différents réseaux et organisations de femmes dont l'**Association pour les droits de la femme et le développement** (AWID) fait partie, pour prôner la promotion de l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et les droits humains dans les processus des Nations Unies en matière de financement pour le développement. **Anne Schoenstein**, Collaboratrice pour les programmes de l'Initiative Stratégique IDeA de l'AWID, qui a participé à la conférence dans le cadre du Groupe de travail des femmes, s'est entretenue avec Masum Momaya quant aux progrès et aux enjeux liés aux résultats de la conférence.

[Retrouver l'entretien sur le site de l'AWID](#)

Excision : un tournant décisif

Plus de quarante représentantes et représentants de gouvernements, de l'ONU ainsi que d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ont pris part à une réunion d'experts de deux jours consacrée au thème « *Les droits humains et l'abandon de la mutilation génitale féminine dans les pays d'origine et au sein des communautés immigrées* ». Cette conférence qui se tenait les 2 et 3 juillet à Genève était organisée par UNICEF Suisse. « *Nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant. L'abandon de l'excision en l'espace d'une génération est devenu un objectif tangible* ». Telle est la conclusion des experts réunis dans le cadre de cette conférence.



[Retrouver le communiqué de presse sur le site de l'UNICEF](#)

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de la communication et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR

Service des droits des femmes et de l'égalité. Bureau de la communication

sdfe-com@sante.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>